

Monsieur le Recteur termine en remerciant le Conseil ainsi que Messieurs BRIDOUX et MORIAMEZ pour l'accueil qui lui a été fait.

Monsieur le Recteur demande l'autorisation de se retirer.

Tout en saluant le départ de Monsieur le Recteur, Monsieur BRIDOUX rappelle à celui-ci qu'il sera toujours le bienvenu.

Monsieur MORIAMEZ se retire de la salle du Conseil quelques instants.

Avant d'en venir à l'ordre du jour, Monsieur BRIDOUX rend publiquement hommage à son prédécesseur. Il rappelle notamment les qualités humaines et la disponibilité dont Monsieur MORIAMEZ était empreint ainsi que son dynamisme lui permettant de mener son action en pensant à l'avenir. Monsieur BRIDOUX cite la réflexion du journaliste Pierre BEHAL écrivant : "On ne mesure pas assez le mérite du Professeur MORIAMEZ installant les premiers éléments de son établissement au milieu des champs de betteraves. Il a sûrement construit l'un des meilleurs outils dont peut disposer le valenciennois".

Ayant conscience de remplir un devoir collectif, Monsieur BRIDOUX propose, en tant que l'acte de son mandat de porter Monsieur MORIAMEZ à la Présidence d'Honneur du Centre Universitaire de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Monsieur BRIDOUX adresse toutes ses félicitations à Monsieur MORIAMEZ.

Monsieur MORIAMEZ remercie Monsieur BRIDOUX ainsi que l'assistance en soulignant que le Centre pourra compter sur son aide.

.../...

Avant d'aborder l'Ordre du Jour proprement dit, Monsieur BRIDOUX souhaite la bienvenue aux nouveaux élus : Monsieur COQUET en remplacement de Monsieur HAMMAD ainsi qu'aux représentants étudiants élus le 14 Janvier dernier.

Monsieur KOPF signale une erreur commise dans le compte-rendu du 12 décembre 1975.

Il a été écrit :

Le montant de cette mensualité sera automatiquement reversé en fonction de l'augmentation du loyer et des charges afférentes au logement occupé.

Il faut lire :

Le montant de cette mensualité sera automatiquement remis en fonction de l'augmentation du loyer et des charges afférentes au logement occupé.

Cette rectification étant faite, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Budget 1976 ;
- Enseignements nouveaux ;
- Rapport des Commissions ;
- Approbation des statuts de la Bibliothèque Universitaire ;
- Modification Statutaire de l'U.E.R. Lettres ;
- Questions diverses.

.../...

BUDGET 1976

Monsieur PRUVOT en temps que rapporteur de la Commission des Finances développe certains aspects d'un budget en général : notamment il donne une définition précise du budget qui est un acte prévoyant les ressources et autorisant les dépenses des U.E.R. et Services. Dès qu'il est voté, il s'impose aux ordonnateurs et au Comptable ainsi qu'à l'ensemble des Chefs de Services, de départements et de laboratoires.

Monsieur PRUVOT explique également la façon de lire un budget. Celui-ci ne peut se lire et s'analyser que par rapprochements et comparaisons d'une part entre les diverses sections représentées par les U.E.R. et les services et d'autre part entre les masses de crédits affectées aux diverses catégories de dépenses : Personnel (Enseignement et Administration ou Gestion, fonctionnement matériel, recherche). De plus, ces comparaisons doivent se réaliser par recoupements avec les exercices budgétaires précédents.

D'autre part, Monsieur PRUVOT dresse un rapport de présentation du budget 1976 où il signale que cette étude sera facilitée par la présentation matérielle du document distribué en début de Séance ;

Page 3 : Ensemble des budgets du Centre ;

Page 5 : Tableau des ressources ;

Page 7 : Tableau des charges ;

Page 9 : Répartition des dépenses par fonctions et par Nature des frais Généraux qui représentent 40 % du budget total.

Les renseignements complémentaires sont inclus dans les annexes jointes au budget afin de mieux comprendre la Gestion financière du Centre.

Le Budget 1976 que Monsieur PRUVOT présente au nom de la Commission du budget et des Finances et sur lequel le Conseil est appelé à voter est un budget d'austérité et la Commission souhaite qu'il soit exécuté avec rigueur.

.../....

Il s'agit d'un budget d'austérité étant donné que le total des crédits ouverts (page 2) : 6 150 273, 05 F est en augmentation de 2 % par rapport aux autorisations budgétaires de 1975 : 6 019 944, 05 F.

Cette austérité est due principalement à 3 causes : d'une part à la faible augmentation des subventions (page 3, Cpte 71), d'autre part à la conjoncture ainsi qu'à l'importance des charges incompressibles des Services Généraux : chauffage, éclairage, téléphone, courrier + 4ème département GEA. Aussi, le montant réel des dépenses 1975 a-t-il été un élément essentiel pour l'établissement du budget 1976. Aux Services Généraux en 1975 : 2 300 000 F. Ce montant a été augmenté de 1 % selon la nature des dépenses ou leur développement : en 1976 2 454 315, 00 F (page 13).

Cependant le souci de Monsieur le Président de maintenir la qualité de l'enseignement et de la recherche, de soutenir et de créer des enseignements nouveaux, d'aider les diverses Associations Universitaires, se traduit par une augmentation des budgets réels de toutes les UER et de tous les services, grâce à des efforts d'Economie, (exemple : réduction des personnels contractuels en ne remplaçant pas des Agents payés sur le propre budget du Centre). Cette remarque amène à la rigueur d'exécution souhaitée par la Commission des Finances.

La rigueur des budgets concerne tous les niveaux : le Président qui contrôle l'opportunité des dépenses, les Directeurs d'UER et de Services qui contrôlent l'opportunité et la gestion des services, les Chefs de Services pour une visualisation rationnelle des matériels, les Enseignants, les Etudiants au niveau de l'électricité, le courrier etc...

Le Budget 1976 a été discuté par le Président et les Directeurs d'UER et les Chefs de Services, examiné par la Commission des Finances qui a obtenu un avis favorable de l'ensemble de ses membres et a été approuvé par les conseils d'UER.

.../...

Monsieur PRUVOT remercie tous ceux qui ont participé à son élaboration pour leur bonne volonté et leur compréhension et plus spécialement Monsieur l'Agent Comptable et son personnel grâce à qui le budget a pu être transmis avant le Conseil.

Ce budget exclut toute possibilité de choix qui devrait incomber au Conseil mais la limitation du volume des ressources et l'ampleur des charges incompressibles ne laisse aucune marge à cet effet.

Résultat du vote du Budget :
Nombre de votants : 38
Nombre de blanc : 1
Nombre de Oui : 37

PLACEMENT DES FONDS LIBRES SUR RESSOURCES PROPRES.

A la demande d' l'Agent Comptable, le Président propose au Conseil de prendre une décision concernant le placement des fonds libres conformément à l'autorisation ministérielle du 7 avril 1975. Cette question a été examinée par la Commission du Budget et des Finances dans sa séance du 3 février 1976.

La Commission a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil du Centre autorise le placement en banque des fonds libres dans la limite de 250 000 F. Les modalités pratiquées de cette opération seront fixées par le Président sur avis de l'Agent Comptable.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.

LE CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION (C. I. T. I.)

Monsieur le Président E. BRIDOUX fait connaître que le C. I. T. I., organisme dont le Centre fait partie en vertu d'une convention signée en septembre 1972, propose à la ratification des conseils d'Universités intéressés, un avenant portant additif à l'article 15 de la convention constitutive. Il fait l'historique de cette affaire et propose, compte tenu de l'utilité du C. I. T. I., pour le Centre, d'approuver cet avenant ainsi rédigé :

"L'article 15 de la convention est complété par le paragraphe suivant :

En vue de constituer un volant de trésorerie nécessaire, le Centre Inter-Universitaire de Traitement de l'Information demande un dépôt de garantie ; celui-ci est réévalué chaque année pour atteindre 30 % de l'exercice en cours. Il sera remboursé aux parties qui quitteront le Centre.

Le premier dépôt de garantie sera versé avant le 30 juillet 1976. Les compléments annuels seront versés avant le 30 mars de chaque année.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve l'avenant proposé à l'unanimité.

EXONERATIONS DES DROITS UNIVERSITAIRES.

Lors de sa réunion du 2 février 1976, la commission du Budget et des Finances a confié l'Etude de l'Exonération des droits Universitaires à une sous-commission composée de : MM. DELCOURT, KOPF, COFFIGNIEZ, MORIAMEZ et PRUVOT.

Cette sous-commission dans sa réunion du 7 février 1976, après avoir pris connaissance d'un rapport très complet de Monsieur l'Agent Comptable sur cette question propose au Conseil d'Administration les dispositions suivantes :

Sont exonérés des droits Universitaires les catégories d'Etudiants suivants : les boursiers de l'Etat français, les salariés fonctionnaires titulaires et stagiaires du Ministère de l'Education et de tous les ordres d'enseignement des Ministères et Secrétariats d'Etat non directement rattachés au Ministère de l'Education, les Pupilles de la Nation, les Etudiants qui effectuent leur Service National, les Etudiants Orphelins de l'un ou l'autre parent ou des deux, même si le parent vivant est remarié, les Etudiants enfants de Famille nombreuse : Famille d'au moins 3 enfants, les enfants morts pour la France entrant en ligne de compte. Tous cas sociaux reconnus par l'Assistance Sociale.

Seules les demandes de remboursement parvenues avant le 31 octobre de l'année en cours seront examinées par la Commission du Budget et des Finances.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

ENSEIGNEMENTS NOUVEAUX.

Monsieur LE RAY rappelle les principales motivations poussant à la création d'une Maîtrise de Mécanique. Il souligne les quelques modifications intervenues dans la rédaction de la demande soumise les années précédentes.

Sur intervention de Monsieur BRIDOUX, Monsieur GIARD, Président des trois chambres de Commerce affirme que les industriels de la sous-région sont vraiment demandeurs de cette Maîtrise.

Monsieur MORIAMEZ ajoute que ce type de Maîtrise correspond bien aux débouchés industriels de la région et se révèle être la base d'une transformation future des S. T. M.

Monsieur LE RAY remercie Monsieur GIARD.

Sur proposition du Conseil de l'UER de Sciences, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la demande d'habilitation à délivrer une Maîtrise de Mécanique.

Monsieur BRIDOUX passe la parole à Monsieur MALVACHE en ce qui concerne le DEA Automatique.

Monsieur MALVACHE signale que la demande formulée conjointement avec LILLE I n'a été accordée qu'à LILLE.

Monsieur MORIAMEZ demande si Monsieur MALVACHE pense qu'il y aurait un avis favorable du Conseil de LILLE I pour passer du sceau unique au double sceau.

Monsieur MALVACHE affirme que la demande a été formulée sous le double sceau.

Sur proposition du Conseil Scientifique et du Conseil de l'UER Sciences, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la demande d'habilitation à délivrer un doctorat de 3ème cycle et un diplôme de docteur-ingénieur en Automatique sous le double sceau de l'Université de LILLE I et du Centre Universitaire de Valenciennes.

.../...

Au niveau du DEUG B (Sciences de la Nature et de la Vie), Monsieur LE RAY souligne que suite à plusieurs contacts amorcés avec un certain nombre de Collègues naturalistes Lillois, il paraît nécessaire, au niveau du 1er cycle, qu'une décentralisation sous-régionale puisse avoir lieu.

Sur proposition du Conseil de l'UER Sciences Exactes et Naturelles le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la demande de création d'un DEUG B.

Quant au D. E. C. S. (Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures), Monsieur MORIAMEZ dresse un tableau général qui est le compte-rendu d'une réunion faite avec les membres du CEPPEP et les responsables du CNAM.

Sur proposition du Directeur de l'UER Sciences Exactes et Naturelles, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la demande de création d'un DECS.

En ce qui concerne la Maîtrise de Sciences Techniques Comptables et Financières (M. S. T. C. F.), Monsieur MORIAMEZ signale que la plupart des Centres dispensant ce diplôme se trouvent dans la localité parisienne.

Monsieur MORIAMEZ cite également les personnes locales pouvant assurer leur concours à cet effet tel : MM. OBERT, RICHEZ, SCHAAR, JACOB etc. . .

Messieurs SCHAAR et OBERT expliquent les filières menant à l'expertise comptable.

Sur proposition du Conseil de l'U. E. R. Sciences Exactes et Naturelles le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la demande de création d'une M. S. T. C. F.

Pour l'Année Pré-Professionnelle en Audio-Visuel, Monsieur LEVIN insiste sur le fait que cette création conduirait à la satisfaction des besoins en formation de spécialistes en Audio-Visuel qui n'est assurée pour l'instant ni à l'échelon régional, ni à l'échelon national.

Cette demande de création est approuvée à l'unanimité des membres présents.

.../...

RAPPORT DES COMMISSIONS.

Monsieur MORIAMEZ, Président de la Commission des personnels expose les problèmes posés au cours de la 1ère réunion organisée par Monsieur BRIDOUX. Les problèmes sont nombreux, on peut notamment citer : celui du Restaurant du Personnel, celui de l'animation, celui de la Commission des Spécialistes etc...

Le rapport de la Commission des Personnels est approuvé à l'unanimité.

Monsieur PRUVOT, Rapporteur de la Commission des Finances souligne diverses solutions soulevées au cours de la dernière séance ; citons le problème d'amélioration du parking du Centre.

Le rapport de la commission des Finances est approuvé à l'unanimité.

Quant à la Sécurité, Monsieur NOBILI rappelle la demande de crédits déconcentrés qu'il a formulé au cours de la dernière commission.

Monsieur BURY demande d'urgence qu'une sécurité certaine soit mise sur pied dans les locaux du boulevard Harpignies où les cambriolages risquent de se succéder (2 en un mois).

L'ensemble de ce problème est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES STATUTS DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE.

Mademoiselle JULLIEN commente brièvement l'élaboration des statuts de la bibliothèque. Le problème essentiel qui se posait est la composition qualitative du Conseil dû au nombre minimum de ses membres.

Ces statuts sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Mademoiselle JULLIEN évoque également les problèmes que pose le manque de locaux. De ce fait, Monsieur MORIAMEZ propose au Conseil une lettre ouverte concernant les problèmes afférents au logement de la Bibliothèque Universitaire :

.../...

"Le Conseil du Centre Universitaire, attire l'attention de Madame le Secrétaire d'Etat aux Universités et de Monsieur le Chef du Service des Bibliothèques Universitaires, sur les difficultés de fonctionnement de la Bibliothèque Universitaire de Valenciennes :

Logée provisoirement, à peu de frais, dans les locaux de l'I. U. T. et de l'U. E. R. Froissart, depuis plusieurs années, la Bibliothèque Universitaire de Valenciennes a de plus en plus besoin de locaux propres et adaptés à un fonctionnement non conflictuel.

Dans l'impossibilité actuelle de satisfaire les demandes de la Directrice locale de la Bibliothèque Universitaire, le Conseil du Centre Universitaire souhaite que, conformément aux plus récentes circulaires de l'Administration Centrale, les bibliothèques d'Institut soient gérées par la Bibliothèque Universitaire ; à cet effet, le Conseil propose d'affecter une salle nouvelle pour l'exposition et la gestion des revues et périodiques scientifiques, ainsi que celles des ouvrages habituels pour les jeunes chercheurs des disciplines de cette catégorie.

Le Conseil du Centre Universitaire de Valenciennes demande à Madame le Secrétaire d'Etat aux Universités, de bien vouloir accélérer l'examen du programme pédagogique de la bibliothèque universitaire et d'en prévoir la construction définitive, dans les meilleurs délais."

Ce voeu est voté à l'unanimité des membres présents.

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE L'U. E. R. DE LETTRES.

Quelques modifications sont intervenues dans les statuts de l'U. E. R. Notons qu'il faut lire dans l'article 2 à la place "du Conseil de Direction" : "le Comité de Gestion".

La modification est adoptée à l'unanimité.

L'article 4 alinéa 1 comporte également une modification : il faut lire "A titre exceptionnel, afin que les élections aux divers conseils d'UER du Centre Universitaire aient lieu à des dates communes, la durée du mandat des conseillers non étudiants élus en Décembre 1972 et postérieurement sera prorogée d'un an soit jusqu'en décembre 1976".

La modification provisoire est adoptée à l'unanimité des membres.

.../...

QUESTIONS DIVERSES.Problèmes dactylographiques à l'UER Froissart.

Monsieur TROTIN signale que le manque de Secrétaire à l'intérieur des services du Boulevard Harpignies pose d'énormes problèmes de frappe.

Monsieur BRIDOUX déclare qu'il est assez difficile de régler ce problème étant donné le nombre limité de postes libres ; néanmoins celui-ci fera de son mieux pour palier à la situation actuelle.

Journées "Portes Ouvertes".

Une journée "Portes Ouvertes" aura lieu le samedi 13 mars 1976 au Centre Universitaire. Monsieur LASSEREZ, Inspecteur d'Académie a accepté de présider la journée et de participer à une table ronde. Cette journée sera patronée par l'ONISEP.

Subvention Amicale du Personnel.

Une subvention de 3 000 F a été accordée à l'unanimité des membres du Conseil à l'Amicale du Personnel.

Elections au CNESER.

Monsieur MALVACHE est chargé d'organiser les élections du CNESER. Tous les membres du Conseil du Centre seront amenés à voter le Mercredi 17 mars 1976 à l'exception des personnalités extérieures.

Monsieur MALVACHE se tient à la disposition des personnes pour leur fournir de plus amples renseignements.

Revue à l'U.E.R. Lettres.

Monsieur COFFIGNIEZ signale la mise en route d'une revue littéraire dont le premier numéro paraîtra fin Mars.

Monsieur MORIAMEZ propose au Conseil deux vœux

concernant le titulariat des Maîtres de Conférences du Centre Universitaire ainsi que la répartition régionale des départements I. U. T. dans la région Nord-Pas de Calais.

Titulariat des Maîtres de Conférences du Centre Universitaire.

"Le Conseil du Centre Universitaire attire l'attention de Madame le Secrétaire d'Etat aux Universités sur le cas particulier des Professeurs et Maîtres de Conférences de Valenciennes : un seul professeur titulaire est nommé pour 17 Maîtres de Conférences.

La qualité des Enseignements et l'obtention de résultats en Recherches fondamentales et appliquées, dépendront dans l'avenir, du nombre d'enseignants de niveau professoral ; il est, d'autre part, normal qu'un Maître de Conférences méritant, puisse être promu.

Pour toutes ces raisons, le Conseil souhaite que les meilleurs parmi les Maîtres de Conférences, puissent être titularisés, soit à titre personnel (dans le cadre du Comité Consultatif des Universités), soit directement par transformation de quelques postes de Maîtres de Conférences en professeurs titulaires (rattrapant ainsi les retards accumulés sur une période de cinq ans par exemple).

En effet, la création et le développement d'un Jeune Centre Universitaire ne sont pas prévus par des textes détaillés et la nomination de nouveaux professeurs titulaires doit être assurée "ex nihilo", assurant ainsi la stabilité et l'équilibre des différentes disciplines enseignées.

En création depuis 12 ans, le Centre Universitaire a développé initialement, des enseignements scientifiques ; c'est donc dans les disciplines correspondantes et notamment en Electronique, Electrotechnique, Automatique (E. E. A.) et en Mécanique, que de telles transformations deviennent urgentes."

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

.../...

.../...

